DÉPARTEMENT DE L'EURE

LE CHÊNE JAUNET
AMÉNAGEUR FONCIER

Projet de lotissement de 13 lots à bâtir sur la commune de QUILLEBEUF SUR SEINE

Plan masse du projet
GESTION DES EAUX PLUVIALES

AGÉOSE
GÉOMETRE-EXPERT

AGEOSSE - Géomètre Expert
Voie du Futur - B.P.322 - 27 103 VAL DE REUIL CEDX
Tel : 02 32 40 05 13

écotone
INGÉNIERIE

8 Rue du Docteur Suriray - 76 600 - LE HAVRE
Tel : 02 76 32 85 21 - Fax : 0811 382 963
Courriel : ecotone@neuf.fr
www.ecotone-ingenierie.fr

PLAN N°01 — Indice : 01

01	Plan original

Echelle : 1/250 ème — Le : Février 2021

Dessiné par : YI — Vérifié par : CV

VUE EN PLAN

Synoptique hydraulique

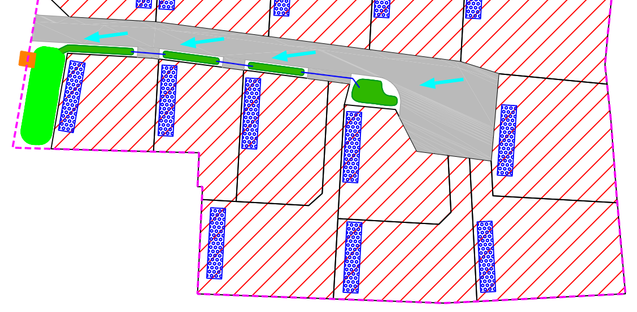

Sens d'écoulement
Périmètre du lotissement
Voirie
Canalisation
Lots
Noue d'amenées
Noue d'infiltration
Volume : 46 m³

- Volume nécessaire pour assurer la protection centennale de lotissement: 239m³
- Volume retenu dans la noue d'infiltration paysagère : 46 m³
- Volume retenu à la parcelle pour une protection centennale : 13 lotsx15m³=195m³
- Rejet par infiltration de 7,2l/s

Coupe AA'

Ech : 1/100

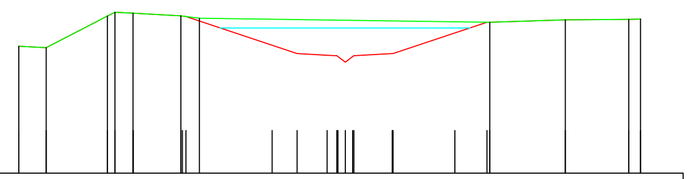

PC : 13.00 m

Altitudes TN	15,87	16,68	16,68							16,53		16,09	16,61
Distances cumulées TN	0,000		2,074		3,795					11,028		12,796	14,289
Pentes Projet	+0,83 m / m		0,32 m / m	+0,83 m / m		-0,06 m / m	-0,33 m / m	-0,06 m / m	-0,83 m / m	0,05 m / m	0,33 m / m	0,03 m / m	0,01 m / m
Altitudes Projet	15,87		16,68		16,68		16,56		16,74	16,68	16,28	16,53	16,61
Distances cumulées Projet	0,000		2,074		3,795		5,833		7,220	8,743	10,212	12,796	14,289

LEGENDE IMPLANTATION :

: Axe de fuitage principal conseillé.
: Zone constructible
: Zone constructible si celle-ci est édifiée en limite de propriété.
: Hypothèses d'implantation des constructions uniquement à titre indicatif.

: plantations de massifs de plantes vivaces rustiques et/ou arbustes (à la charge de l'aménageur) (cf. Notice paysagère)

: Arbres à planter à la charge de l'aménageur (cf. Notice paysagère)

: plantations de plantes hélophytes dans les dépressions des noues et du bassin (à la charge de l'aménageur) (cf. notice paysagère)

: Arbre fruitier à préserver et à entretenir lorsque leur suppression n'est pas indispensable à la réalisation des bâtiments, des voiries et au dégagement des accès. La coupe de ces arbres peut être admise pour des raisons sanitaires et/ou de sécurité. Dans ce cas ils devront être remplacés par une essence semblable.

: Haie composée de charmilles à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries et des espaces communs. Ces plantations devront être maintenues et entretenues pas les acquéreurs. (cf. réglement PA.10)

5 10 15 20

LEGENDE :

: Limite de propriété
: Muret
: Mur plein
: Limite matériaux
: Bordure + caniveau
: Application cadastrale
: Clôture
: Haie
: Cotation linéaire (m)
: Référence cadastrale
: Cote altimétrique

Symboles d'appartenance :
: privatif
: mitoyen

: Eclairage public
: Chambre france télécom
: Borne nouvelle
: Borne ancienne
: Porte et Fenêtre
: Coffret électrique
: Regard EU ou EP
: Descente Gouttière
: Support france télécom
: Signalisation routière
: Souche
: Feuillu
: Résineux

Propriété des
Consorts LANGLOIS
Cn°195

Propriété de
M. et Mme MAUROUARD David
Cn°307

Propriété de
M. et Mme STALIN René
Cn°33

Propriété de
M. et Mme STALIN René
Cn°34

Propriété des
Consorts DELAUNAY
Cn°39

Propriété de
DENAFLE IMMO
Cn°241

Propriété de
Mme PIGNE Sandrine
Cn°29p

Propriété de
M. LEMOING Benjamin et Mme DOBRI Clémence
Cn°313p

Propriété de
M. et Mme BDE CARVALHO Silvestre
Cn°365

Propriété de
M. et Mme BDE CARVALHO Silvestre
Cn°366

Cn°197
Cn°315p
Cn°31
Cn°89p

Habitation
Bâtiment
Habitation
Bâtiment
Bâtiment
Bâtiment
Bâtiment
Habitation

1 S =573m²
2 S =609m²
3 S =596m²
4 S =600m²
5 S =1134m²
6 S =781m²
7 S =840m²
8 S =570m²
9 S =689m²
10 S =821m²
11 S =598m²
12 S =513m²
13 S =504m²

Rue de Saint Seurin

Surverse aérienne en géonatte

Noue d'infiltration paysagère
Volume : 46m³
Surface : 115 m²
PHE : 16,40 m NGF
Fond : 15,80 m NGF
Hauteur d'eau : 0,60 m
Pente : 3/1
Noue anglaise : 15,60 m NGF

Coupe de principe de la noue d'infiltration paysagère

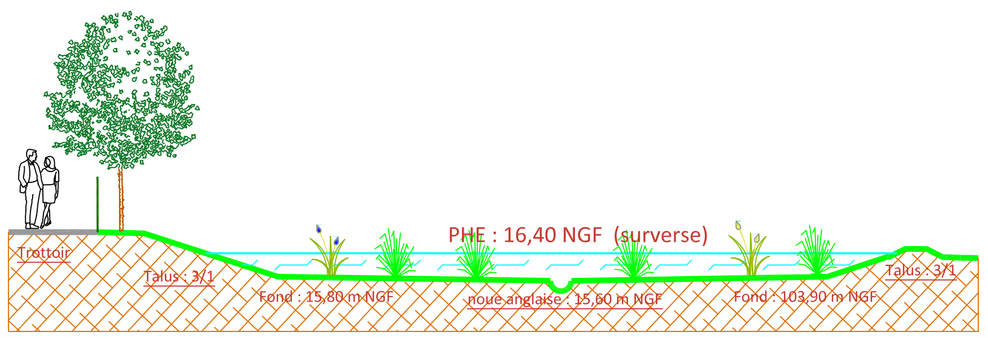

LEGENDE PROJET :

: Chaussée mixte enrobé

: Emplacement non constructible réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs)

Emplacement obligatoire

Accès, emplacement libre au droit de la voirie nouvelle. (sauf en face des espaces verts communs, des aires de stationnements et sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux)

Coupe de la tranchée drainante à la parcelle

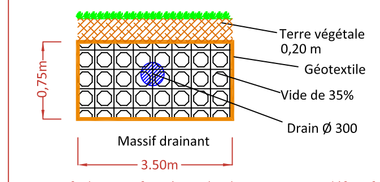

Les massifs drainant figurés sur le plan ne sont pas définitifs, leurs emplacements sont notés à titre indicatif

Massif drainant par parcelle
(emplacement indicatif)
Longueur : 16,50 m
Largeur : 3,50 m
Profondeur : 0,75 m
Surface : 58 m²
Surface mouillée : 82,5 m²
Surface d'infiltration : 41,25 m²
Volume : 15 m³
avec 35% de vide